



## Communiqué

### **22<sup>e</sup> réunion annuelle du réseau francophone de la régulation des télécommunications**

**le 27 novembre 2024**

**« Quels modèles d'affaires et quelles stratégies des opérateurs télécom,  
dans le futur ? »**

Sur



l'aimable invitation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) du Gabon et de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) de la République du Congo, présidente de Fratel en 2024, le réseau a tenu, à Libreville, sa 22<sup>e</sup> réunion annuelle, les 26 et 27 novembre 2024.

**2024, une année placée sous le thème de l'avenir des réseaux et de la régulation, et en particulier des enjeux de régulation relatifs aux marchés de la donnée et des services numériques**

En 2024, les membres de Fratel ont décidé d'échanger sur les évolutions des réseaux télécoms et de la régulation. Ainsi, après le séminaire de Lomé des 21 et 22 mai derniers dont le thème était « Économie de la donnée, paiement mobile : quels enjeux de régulation technico-économique ? », les membres du réseau se sont réunis à Libreville à l'occasion de leur réunion annuelle axée sur « Quels modèles d'affaires et quelles stratégies des opérateurs télécom, dans le futur ? ».

Plus de 120 participants, représentant 15 autorités de régulation, membres de Fratel, des associations de régulateur (ARTAO, ARTAC), des institutions internationales (UIT, Smart Africa) et des acteurs du secteur ont assisté en présentiel à cette réunion.

## **L'objectif principal de la réunion annuelle : échanger sur les évolutions technologiques et les potentiels nouveaux défis de régulation**

La réunion annuelle a permis aux membres de Fratel de mieux appréhender les tendances structurantes du secteur des télécoms et leurs impacts sur l'organisation du marché et sur les modèles d'affaires des opérateurs. Les questions de régulation s'y rapportant ont aussi fait l'objet de débats.

En effet, les réseaux de télécommunication fixes et mobiles à haut et très haut débit évoluent pour répondre aux attentes et demandes des utilisateurs ou pour être plus efficaces et optimisés. Les opérateurs de télécommunications intègrent régulièrement de nouvelles technologies telles que la virtualisation, les services en nuage ou des systèmes d'intelligence artificielle. En parallèle, ils sont également amenés à faire évoluer leurs stratégies commerciales et modèles d'affaires, compte tenu de nouvelles formes de concurrence ou du positionnement des principaux acteurs du numérique (« géants de l'Internet », Tower-co, équipementiers ...).

Ce nouveau contexte pose aussi la question de l'évolution et l'adaptation de la régulation, afin d'accompagner ces transformations. Il soulève aussi la question du renforcement de la collaboration entre régulateurs télécoms et ceux des autres secteurs tels que l'audiovisuel, la protection des données personnelles, la finance mobile ou encore de l'environnement.

Pour évoquer ces thématiques, trois tables rondes se sont tenues après les allocutions de MM. Célestin KADJIDJA, Président de l'ARCEP Gabon, Louis Marc SAKALA, Directeur général de l'ARPCCE de la République du Congo, Président de Fratel 2024 et du Général de Brigade Bonjean Rodrigue MBANZA, Ministre de l'économie numérique et des nouvelles technologies de l'information.

Lors de la première table ronde, modérée par M. SAKALA, les intervenants ont échangé sur les évolutions attendues des modèles d'affaires des opérateurs avec l'intégration des nouvelles technologies. La deuxième table ronde, présidée par M. KADJIDJA, était dédiée aux impacts de l'intelligence artificielle sur l'exploitation des réseaux, la fourniture de services de communications électroniques et les usages. Enfin, la troisième table ronde, conduite par Mme Laure de LA RAUDIERE, présidente de l'Arcep France, a abordé l'impact de ces changements sur les régulateurs et leur collaboration avec les autres régulateurs ou agences.

## **L'Arcep France, prend la présidence du comité de coordination en 2025 et l'AMRTP du Mali fait son entrée au sein du comité**

Au cours de la réunion annuelle s'est déroulée l'élection du nouveau comité de coordination du réseau pour 2025. Il est composé de Mme Laure DE LA RAUDIERE, Présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la Presse (Arcep) France (présidente), de MM. Marc SAKALA,

Directeur général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) de la République du Congo et Saidou Pona SANKARE, Président de l'Autorité malienne de Régulation des Télécommunications, des TIC et des Postes (AMRTP) du Mali (vice-présidents).

Les membres ont vivement remercié M. Az-El-Arabe HASSIBI, Directeur général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) du Royaume du Maroc, pour avoir été membre du Comité de coordination durant les 3 dernières années.

**Les prochaines réunions de Fratel porteront sur l'état et les perspectives de la connectivité internationale et, plus généralement, les enjeux internationaux des télécommunications et du numérique.**

Le prochain séminaire aura lieu la semaine du 19 mai en Côte d'Ivoire et aura pour thème « **Connectivité internationale : état des lieux et perspectives** ».

La réunion annuelle du réseau se tiendra les 25 et 26 novembre 2025 au Luxembourg et sera consacrée aux « **Grands acteurs internationaux du numérique, quels impacts au niveau local ?** ».